

|  |
| --- |
| **CAHIER DES CLAUSES TECHNIQUES PARTICULIERES** |

**ACCORD-CADRE DE FOURNITURES COURANTES ET DE SERVICES**

|  |
| --- |
| **Fourniture consommable pour les besoins techniques** de la **CCI de Corse**  **Sites de Corse du Sud**  **Ports de Commerce et de Plaisance de Corse du Sud** |

**Chambre de commerce et d'industrie de la Corse**

Quai l'Herminier

CS 30253

20179 AJACCIO CEDEX 1

Tél : 0495515555 (AJACCIO)

SOMMAIRE

[1. Objet du marché 3](#_Toc193116876)

[2. Type de marché 3](#_Toc193116877)

[3. Commun aux 5 lots 3](#_Toc193116878)

[3.1. Délais de base 3](#_Toc193116879)

[3.2. Livraison 3](#_Toc193116880)

[3.3. Exploitation des ports 4](#_Toc193116881)

[3.4. Contraintes liées à la sureté portuaire 4](#_Toc193116882)

[4. Spécificités 5](#_Toc193116883)

[4.1. Ecotaxe 5](#_Toc193116884)

[4.2. Achat sur catalogue hors BPU 5](#_Toc193116885)

# Objet du marché

Le présent marché a pour objet le choix de prestataires désignés pour la fourniture et livraison de matériel et fourniture technique pour tous les Ports du Sud (Ajaccio, Plaisance, Propriano, Porto-Vecchio et Bonifacio).

Le présent cahier des clauses techniques particulières a pour objet de définir les modalités, conformément aux normes et aux réglementations en vigueur, selon lesquelles le Titulaire s'engage. Le présent marché est un marché à bon de commande. Les différentes prestations décrites et chiffrées au bordereau des prix seront déclenchées par bon de commande. Un bon de commande sera établi par le Maitre d’Ouvrage en fonction du besoin.

Marché décomposé en 5 lots :

**Lot n°1** : Port de Commerce d’Ajaccio

**Lot n°2** : Port de Plaisance et de Pêche Ajaccio – Tino Rossi

**Lot n°3** : Port de Commerce de Porto-Vecchio

**Lot n°4** : Port de Commerce de Propriano

**Lot n°5** : Port de Commerce de Bonifacio

# Type de marché

Les prestations feront l’objet d’un marché à bons de commande

Les bons de commande seront notifiés au fur et à mesure des besoins.

Le chiffrage des différentes opérations sera basé sur le Bordereau de Prix Unitaire

(BPU).

# Commun aux 5 lots

## Délais de base

Les délais d’exécution ou de livraison des prestations sont fixés à chaque bon de commande conformément aux stipulations des pièces du marché, sur la base du délai de livraison proposé par le candidat, sans toutefois dépasser le délai plafond de **1 mois**

Les délais devront être identiques quelles que soient quantités commandées.

Les prestataires devront préciser les délais de livraison dans leur mémoire technique.

## Livraison

La livraison des fournitures se fera sur les 5 sites, du lundi au vendredi de 8h00 à 12h00 et de 14h00 à 18h00.

## Exploitation des ports

Les opérations à exécuter ne devront en aucun cas perturber ni le fonctionnement et la sécurité du Port de Commerce d’Ajaccio.

La programmation des prestations étant soumise aux aléas de l’exploitation, celle-ci se fera en fonction de cet impératif. Cependant, en cas de report ou d’annulation des opérations pour cause d’indisponibilité de l’équipement, aucune indemnité ou contrepartie ne pourra être demandée par l’Entreprise. Pour ce faire, il revient à l’Entreprise de s’informer des jours où il lui sera possible de livrer et d’en tenir compte lors de l’établissement de son offre.

Pendant les opérations, l’exploitation des terre-pleins devra subir le moins de gêne possible et dont la mise en place sera soumise à l’agrément de la CCIC après avis pris auprès de des Officiers de Port.

L'Entreprise devra également libérer les terre-pleins et arrêter toute circulation sur ceux-ci lors des périodes d’embarquement et de débarquement des passagers, et en particulier lors de demandes faites par les Officiers de Port et la Capitainerie.

## Contraintes liées à la sureté portuaire

Accès VEHICULES :

Dans le cadre des Plans de Sûreté des Installations Portuaires (PSIP) et l’arrêté du 4 juin 2008 « relatif aux conditions d’accès et de circulation en zone d’accès restreint et des installations portuaires et à la délivrance des titres de circulation » imposent un dispositif d’identification des véhicules sur les Installations Portuaires.

Afin de se conformer et renforcer le dispositif déjà en vigueur,

* Pour le Port de Commerce d’Ajaccio se dote d’un portail d’accès informatisé. Toutes les entités, souhaitant accéder au Port de Commerce d’Ajaccio avec un véhicule, devront obligatoirement effectuer une demande soumise à autorisation sur le portail suivant : https://accesport.sudcorse.cci.fr/
* Pour l’Appontement Saint-Joseph, la demande d’entrée s’effectue par mail à l’attention de Madame BAUM Sandra [sandra.baum@cci.corsica](mailto:sandra.baum@cci.corsica)
* Pour le Port de Commerce de Porto-Vecchio, la demande d’entrée s’effectue par mail à l’attention de Monsieur CURALLUCCI Florent [Florent.Curallucci@cci.corsica](mailto:Florent.Curallucci@cci.corsica%20)  et en copie [Port.PoVo@cci.corsica](mailto:Port.PoVo@cci.corsica%20)
* Pour le Port de Propriano la demande d’entrée s’effectue par mail à l’attention de Monsieur TRAMONI Laurent [Laurent.tramoni@cci.corsica](mailto:Laurent.tramoni@cci.corsica) et en copie [Prorpiano@cci.corsica](mailto:Prorpiano@cci.corsica%20)
* Pour le Port de Bonifacio la demande d’entrée s’effectue par mail à l’attention de Monsieur PELLEGRINO Pierre-Louis [pierre-louis.pellegrino@cci.corsica](mailto:pierre-louis.pellegrino@cci.corsica) et en copie [port.bonifaco@cci.corsica](mailto:port.bonifaco@cci.corsica%20)

Les demandes d’accès VL devront être strictement limités aux délais de livraison.

# Spécificités

## Ecotaxe

Toute ligne du BPU pouvant comprendre une écotaxe devra être incluse directement dans le prix de la fourniture renseignée.

## Achat sur catalogue hors BPU

Pour des achats catalogue, le fournisseur s’engage à transmettre au pouvoir adjudicateur son catalogue accompagné des nouveaux tarifs appliqués à l’ensemble de la clientèle.

Catalogues fournisseurs au format numérique dès le stade de l’offre (ou format PDF).